

COMPTES RENDUS

ACTIVITES DES COMMISSIONS

SAISON 2025/2026



Commission des Compétitions Séniors

Le Président de la Commission, Michel PINGUET

Pour commencer, nous souhaitons la bienvenue à M. Eric GADAT, nouveau membre de cette commission qui s'est réunie à quarante et une reprise cette saison. Les membres ont travaillé de manière collaborative à l'écoute de nos clubs tout en respectant notre règlement.

La composition des groupes pour la saison 2025/2026 a été retardée par l'attente du maintien au niveau national de l'équipe de Cosne, du désengagement des équipes seniors du club de la Charité et du forfait général de l'équipe de Saint Père en début de saison, ce qui a entraîné la poule A départementale 2 à être composée de 11 équipes. A préciser que le calendrier a été établi en présence du Président du club de Varzy (Mr David Letort) et de l'arbitre et dirigeant du club de Varennes Vauzelles (Mr Arnault Saulzet).

La saison a été affectée par les conditions météorologiques catastrophiques, ce qui a entraîné l'annulation générale de la journée du 23 novembre 2025 et sa reprogrammation le 8 février 2026, à noter qu'en date du 28 février 2026, nous avons comptabilisé 74 matchs seniors reportés, en raison d'un épisode pluvieux sur plusieurs semaines. La commission remercie certains clubs d'avoir accepté l'inversion des rencontres pendant la phase aller.

Il est à remarquer que certains clubs ont éprouvé encore des difficultés pour terminer la saison, avec comme constat 21 forfaits et 5 équipes déclarées « forfait général ».

Pour le critérium Féminin, la commission a pris en compte certaines des propositions faites par les clubs lors de la réunion de fin de saison 2024/2025 :

- Un arbitre central officiel désigné pour chaque rencontre (approuvé par la commission des arbitres). Cette décision a été très appréciée par les équipes engagées dans ce critérium.
- Un calendrier en tenant compte des vacances scolaires.
- Reconduction de la formule critérium de la saison précédente.

Cette année, les finales des coupes départementales se sont déroulées sur trois complexes sportifs : Pougues les Eaux, La Charité sur Loire et Guérigny. Nous avons pu assister à des matchs très disputés, dans une

ambiance conviviale, et certaines rencontres se sont terminées par des tirs aux buts pour départager les finalistes.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers tous les membres bénévoles du district pour avoir contribué au bon déroulement de cette saison, ainsi qu'aux deux secrétaires qui ont réalisé un travail exceptionnel tout au long de cette année sportive.

Le Président de la Commission des Compétitions Séniors
Michel PINGUET



Commission de Discipline

Le Président de la Commission, Alain ALDAX

La Commission s'est réunie 40 fois et a traité 188 dossiers.

Au titre des sanctions administratives envers joueurs et dirigeants, nous relevons pour cette saison 2025-2026 : 1701 avertissements et 154 cartons rouges.

A titre de comparaison :

Saison 2024- 2025 : 1910 avertissements et 149 cartons rouges.

Saison 2023- 2024 : 1726 avertissements et 156 cartons rouges.

Nous constatons une diminution de cartons jaunes et une stabilité du nombre de cartons rouges. Nous pouvons nous réjouir qu'il n'y ait pas d'augmentation des incivilités et violences mais nous pouvons aussi déplorer que, malgré les actions entreprises, il n'y a pas de baisse des cartons rouges. C'est regrettable et problématique.

Nous pensons que les clubs ont un gros travail à faire sur leurs licenciés car un grand nombre de sanctions sont consécutives à des paroles, insultes ou menaces verbales qui sont quand même facilement évitables. Le joueur se fait peut-être « plaisir » en insultant l'arbitre mais ce n'est pas sans conséquence pour lui et pour son club.

Comme la saison passée, nous constatons également de plus en plus de dossiers qui concernent les catégories U18 et U15. Le District a été contraint de mettre des arbitres seniors sur certains matchs U18 car nos jeunes arbitres n'étaient pas respectés et quelquefois menacés. Cela est inquiétant et les éducateurs de ces catégories ont un rôle important à jouer afin d'inverser cette tendance. Un entraîneur sur le banc de touche qui critique, crie, conteste après l'arbitre, les joueurs adverses et l'entraîneur verront forcément son comportement imité et amplifié par ses joueurs.

N'oublions pas que ce sont des jeunes arbitres débutants qui officient alors aidez-les en ayant un comportement adapté.

Toujours dans les catégories jeunes, que dire de ces matchs arrêtés dont nous avons la primeur, par la faute de la bêtise et l'irresponsabilité de certains parents. Les clubs doivent veiller à ce début de dérive et rencontrer les parents pour alerter et prévenir.

D'autre part, nous voyons régulièrement passer en Commission des récidivistes qui changent de clubs mais qui ne changent pas de comportements. Ces joueurs vous coûtent cher en amendes donc ne serait-il pas préférable de les laisser en dehors de vos clubs ?

D'autre part de plus en plus de joueurs ou dirigeants ne se déplacent plus pour les auditions en invoquant diverses excuses, voire sans même prévenir et on constate également, pour les rapports demandés, que c'est souvent le Secrétaire du club qui fait les rapports pour toutes les personnes incriminées en changeant seulement quelques mots ou phrases d'un rapport à l'autre.

Difficile donc pour la Commission de se faire une idée précise sur le dossier qu'elle a à traiter.

Nous appelons également les clubs à mettre en garde leurs licenciés sur les sanctions concernant les infractions envers les arbitres qui ont été sérieusement aggravées voire même doublées pour tout ce qui est voies de faits.

Des rappels :

- tout joueur faisant l'objet d'une exclusion ou d'un rapport d'un arbitre doit faire parvenir à la Commission un courrier sur les faits qui lui sont reprochés.
- certains arbitres n'envoient pas leurs rapports dans les délais et les secrétaires perdent du temps à les réclamer plusieurs fois avec des réceptions quelques fois le jeudi !
- Pour les arbitres : il existe des rapports types, qui ont été établis en liaison avec la CDA, et qui permettent d'avoir des informations essentielles pour traiter les dossiers. Il serait bien qu'ils soient utilisés.

La Commission remercie Cécile et Anaïs pour la préparation des dossiers et PV ce qui nous facilite énormément la tâche.

Un grand merci également à Mmes BOITIER, COUTURIER, ROPERTO et MM. BERQUIER, CANU, FRANCE PIBOIN, membres de la Commission pour leurs disponibilités, l'aide apportée et leurs visions des choses sur les dossiers traités. En effet, chaque dossier entraîne des discussions ce qui permet d'essayer d'avoir le meilleur jugement possible même si nous savons que les rapports dont nous disposons et les auditions que nous faisons ne sont pas toujours le parfait reflet des incidents.

Un grand merci à Patrick DUFLOUX qui portait la difficile tâche d'instruire les dossiers lourds de notre commission et qui quitte cette mission.

Nous recherchons une personne qui pourrait remplir ce rôle.

Cette saison 2025/2026 est terminée et le souhait de la Commission pour la saison 2026/2027 serait de voir sur et autour des terrains régner le respect et l'esprit sportif surtout pour les catégories jeunes qui sont l'avenir de notre football. Des valeurs malheureusement qui ont tendance à s'étioler, certainement le reflet de notre société où intolérance et agressivité prennent le pas sur le savoir vivre.

Le Président de la Commission de Discipline
Alain ALDAX



Département Technique Jeunes

La Présidente de la Commission, Sylvie OSBERY

J'ai repris la présidence du Département Technique Jeunes en fin d'année 2025.

L'organisation des différents championnats demeure un travail rigoureux dès le mois de juillet, la commission doit souvent se projeter sans connaître le nombre de clubs engagés.

Cette saison 2025/2026 a été une année compliquée à gérer avec les reports de matchs. Mais la saison s'est terminée avec tous les matchs effectués.

Finalement nous avons mené à bien les championnats jeunes :

* Catégorie U13 : 28 équipes au niveau district plus 2 équipes au niveau régional (ASA VAUZELLES et UCS COSNE) et une équipe U13 R1 (RCNCS),

* Catégorie U15 : 18 équipes au niveau district et 2 équipes au niveau régional (FC NEVERS et UCS COSNE),

* Catégorie U18 : 14 équipes au niveau district et 2 niveaux de pratique,

* Nous avons aussi une catégorie féminine U13-U16F avec 4 équipes.

Dans la continuité de nos Coupes Départementales en U13, U15 et U18, une coupe féminines jeunes a été créée cette année pour la catégorie U13-U16F.

Deux de nos clubs ont représenté le District lors de la finale régionale du Festival U13 : le RC NEVERS CHALLUY SERMOISE et l'ASA VAUZELLES. Autre performance, celle du club de l'AFGP58 qui s'est hissé en finale de la coupe Crédit Agricole U14G contre l'AJA.

En ce qui concerne les plus jeunes, l'évolution administrative et informatique dans la gestion des plateaux a été appréciée permettant de faciliter et clarifier le travail de tous. L'utilisation du FAL a été très acceptable pour cette saison.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) poursuit son développement sur le territoire de la Nièvre. Destiné aux jeunes de 11 à 16 ans, il constitue un dispositif essentiel pour accompagner leur progression, détecter les potentiels et favoriser leur orientation vers les échéances régionales et nationales.

Chez les garçons :

- Près de 300 joueurs observés
- Environ 90 séances réalisées sur l'ensemble des catégories concernées
- Une quinzaine de joueurs convoqués sur des stages ou échéances régionales
- 1 jeune joueur intégrant le Pôle Espoirs de Dijon en U14 à la rentrée 2026.

Chez les filles :

- Près de 50 joueuses observées
- Environ 20 séances réalisées sur l'ensemble des catégories concernées
- 5 à 6 joueuses convoquées sur des stages régionaux
- 1 joueuse U15F ayant également participé à un stage national à Clairefontaine.

Le PPF intègre également des actions spécifiques dédiées au perfectionnement et à la détection des gardiens de but. Au cours de la saison, une vingtaine de jeunes gardiens (U10 à U13) ont ainsi bénéficié d'une dizaine de séances spécifiques, leur permettant de développer leurs compétences et de bénéficier d'un accompagnement adapté aux exigences du poste.

Le futsal constitue un autre axe du PPF, notamment comme support de perfectionnement. Une cinquantaine de jeunes, des catégories U14 à U17, ont été observés au cours de la saison. Parmi eux, 4 à 5 joueurs ont participé à des stages régionaux, tandis que 2 joueurs ont été retenus pour un stage Inter-Ligues au niveau national.

Ces résultats illustrent concrètement l'importance du PPF dans le parcours de formation des jeunes du département. Au-delà de la détection, il permet de créer de véritables passerelles entre les clubs nivernais et les dispositifs régionaux et nationaux, tout en offrant aux jeunes joueurs et joueuses des opportunités supplémentaires de progresser et de se confronter à l'exigence du haut niveau.

Enfin, la formation des jeunes talents s'appuie également sur un réseau de structures scolaires, qui permet de concilier la pratique du football et le parcours scolaire.

Le département de la Nièvre compte ainsi 3 sections sportives scolaires, implantées à Decize, Cosne-sur-Loire et Fourchambault, ainsi que 3 dispositifs aménagés à Clamecy, Corbigny et Luzy.

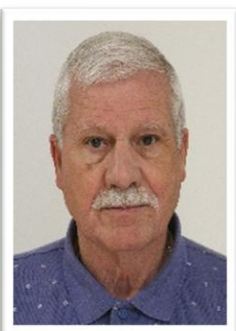
Au total, ce sont près de 200 élèves qui bénéficient, dans le cadre de leur temps scolaire, de séances d'entraînement supplémentaires encadrées par des éducateurs diplômés. Ces dispositifs constituent un véritable complément au travail réalisé en club et contribuent pleinement au perfectionnement, à l'accompagnement et à la formation des jeunes joueurs et joueuses du département.

L'ensemble de ces dispositifs témoigne de la volonté du District de proposer aux jeunes Nivernais un parcours de formation cohérent et diversifié, permettant à chacun de progresser et, pour les plus performants, de poursuivre son parcours vers les niveaux régional et national.

Pour conclure le District remercie chaleureusement l'ensemble des clubs qui ont mis gracieusement leurs installations à disposition pour accueillir ces différentes actions. Leur qualité d'accueil, leur disponibilité et leur engagement contribuent pleinement à la réussite du PPF et au développement de nos jeunes talents sur le territoire.

La rentrée se profile déjà, à bientôt et bonne reprise à tous.

La Présidente du Département Technique Jeunes
Sylvie OSBERY



Commission Statuts et Règlements

Le Président de la Commission, Joseph BERFORINI

Cette commission a compétence pour recevoir, étudier et traiter tout dossier, si nécessaire dans son intégralité dans différents chapitres relatifs, entre autres, aux règlements généraux.

Cette commission siège régulièrement, tout au long de la saison.

Toutes les décisions rendues font l'objet de procès-verbaux qui sont publiés sur le site du District.

Elles sont passibles de recours devant la commission d'appel départementale et régionale.

Sauf pour les Coupes Départementales dont l'éventuel appel reste au niveau départemental.

FMI - FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SUR TABLETTE

La gestion de la TABLETTE est d'usage obligatoire pour les clubs pour les différentes compétitions organisées en DISTRICT, des équipes de Jeunes dès les U13, des équipes Féminines, des équipes Seniors Masculines. Les échecs constatés sont encore et toujours dus principalement au non-respect des procédures établies au niveau national.

- En avant match.
- Synchronisation, récupération et préparation non faites en amont du jour et heure de la rencontre.
- Code oublié ou erroné de l'Identifiant club par l'Utilisateur responsable habilité à ouvrir l'application.
- Mauvaises manœuvres d'approche, manque de patience.
- Négligences de mise à disposition de Constat d'Échec (club recevant).

Pour comprendre, analyser un échec, la Commission statue au vu des explications écrites sur le document Constat d'Échec.

En premier la Commission demande au secrétariat gestionnaire l'extraction dans Foot 2000 du LOG correspondant au match. Sur ce LOG apparaissent les différentes opérations faites par les deux équipes concernées dans la préparation du match. Ainsi il est facile de faire des recoupements avec le constat d'échec.

Trop souvent ce document, obligatoire en cas de non-réalisation de la F.M.I., est manquant, mal rédigé, non signé par les trois parties concernées, non concordant dans les explications des trois parties.

D'où des amendes forfaitaires DNF au vu du Constat pas concordant, pas convainquant avec le LOG de la rencontre.

Cette saison 2025/2026, 65 échecs ont été constatés contre 109 la saison dernière.

- | | |
|---|--|
| • 1 échec en D1 Sport Comm | • 3 échecs en D2 |
| • 2 échecs en D3 | • 12 échecs en D4 |
| • 1 échec en U18 | • 10 échecs en U15 |
| • 22 échecs en U13 | • 5 échecs en Critérium Féminin |
| • 6 échecs en Coupe Conseil Départemental | • 3 échecs en Coupe du District Sport Comm |
| • 1 échec en Coupe de l'Amitié | • 1 échec en Coupe U15 |

Certes, une nette amélioration de réussite mais beaucoup d'échecs peuvent être évités si chaque UTILISATEUR prend soin de sa tablette, respecte et applique les consignes rappelées ci-dessus.

Au contrôle des FMI pour Absence constatée de Délégué, de Dirigeant, d'Éducateur majeur

- 47 Amendes administratives DNF ont été infligées.

STATUTS ET REGLEMENTS

La Commission est à l'écoute des problèmes spécifiques d'application des règlements dans des situations que les textes ne précisent pas toujours.

Les courriers électroniques permettent à toutes les personnes accréditées d'interroger la Commission sur des questions des règlements de base.

Quelques chiffres : dossiers étudiés pour la saison 2024/2025

RÉSERVE – RÉCLAMATION – ÉVOCATION

SENIORS :

- 15 Réserves d'avant match / 3 réserves fondées / 12 non fondées
- 4 Réclamations d'après match / 2 réclamations fondées / 2 réclamations non fondées
- 4 Evocations fondées / pénalités
- 1 Evocation non fondée
- 3 Matches arrêtés - Effectif minimum en cours de match / pénalités

- 2 Matchs perdus après contrôle FMI en Coupe de L'Amitié
- 1 Rencontre perdue par pénalité - absence de documents

JEUNES :

- 2 Réserves d'avant match fondées / pénalités
- 2 Réclamations d'après match non fondées
- 3 Évocations fondées / pénalités
- 3 Matchs arrêtés -Effectif minimum en cours de match / pénalités

OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES

En concertation avec l'équipe Technique, vérification des obligations des licenciés et d'équipes de jeunes.

Deux étapes immuables :

- La première début novembre pour signaler les clubs en infraction au niveau équipes et au niveau du nombre minimum de jeunes licenciés.
- La deuxième, en fin de saison, avec examen définitif de la situation des clubs. Le nombre de licenciés est comptabilisé à la date du 1^{er} Mars de la saison en cours.

Pour la saison 2025/2026 :

D1 Sport Comm : 1 Club en 2^{ème} année d'infraction

- Application des dispositions financières et sportives DNF

D2 : 1 Club en 1^{ère} année d'infraction

- Application des dispositions financières DNF

D2 : 1 Club en 2^{ème} année d'infraction partielle

- Application des dispositions financières DNF
- Non application des dispositions sportives (Comité de Direction DNF 11/02/2026)

D2 : 1 Club en 2^{ème} année d'infraction

- Application des dispositions financières et sportives DNF

OBLIGATION D'EDUCATEUR

En concertation avec l'équipe Technique.

Elle comprend :

- L'étude d'agrément des éducateurs en charge d'équipe disputant le Championnat de Départemental 1, conformément à l'annuaire du District portant sur les obligations d'encadrement.
- Les demandes de dérogations prévues
- Le contrôle de la présence de l'éducateur déclaré sur la FMI

A chaque manquement sans justification lors d'une journée, les fautifs ont été sanctionnés d'une amende forfaitaire DNF.

Pour la saison 2025/2026 : 1 Club a été pénalisé par manque d'Éducateur diplômé

REMERCIEMENTS

- Remerciements à Cécile et Anaïs, secrétaires du District, pour l'accomplissement du travail important que représente la préparation des dossiers.

-Remerciements à Christian, Christophe, Gilles, Pierre et Thierry, membres assidus de la Commission pour leur disponibilité et le sérieux apporté dans leur engagement dans le respect des règlements en vigueur.

Le Président de la Commission des Statuts et Règlements

Joseph BERFORINI



Commission de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

Deux FIA, sous un nouveau format imposé par la Fédération, ont eu lieu cette saison, en Octobre 2025 et Février 2026, permettant de former 19 nouveaux candidats. Cela nous permet de rester avec un chiffre stable , autour de 100 arbitres.

Huit séances de cours d'arbitres en activité, toujours programmées le premier vendredi du mois, ont cette année encore connu le succès, avec une quarantaine de présents à chaque séance. J'en profite pour remercier, au nom de toute la CDA, les 3 clubs qui nous ont accueillis cette saison à cette occasion.

Pour les désignations, un net progrès a été constaté en ce qui concerne les indisponibilités (quelques nouvelles mesures " répressives " mises en place par la CDA ont bien aidé) permettant ainsi à nos désignateurs de leur " simplifier " quelque peu le travail, même si ce dernier reste ardu.

Par contre, les observations ont été plus compliquées à programmer, dû à un calendrier du championnat malmené par la météo, mais également, et toujours, par le manque d'observateurs arbitres dans notre district.

Nous avons finalement réussi à boucler toutes nos observations sur le fil fin Mai.

Notre réservoir de jeunes arbitres district reste important, avec 25 éléments qui restent motivés, sérieux et disponibles pour la plupart.

Cette saison encore, tous nos arbitres de niveau régional seniors et jeunes se maintiennent, ce qui évidemment , est une grande satisfaction pour notre CDA.

Remerciements à tous les membres CDA et à tous nos arbitres qui, pour la grande majorité, restent disponibles pour dépanner la CDA au dernier moment.

Je remercie également celles et ceux qui n'hésitent pas à aider notre commission et ce de quelque façon que ce soit.

Et enfin, la CDA remercie Anaïs et Cécile sur qui nous pouvons toujours et encore compter !!

*Le Président de la Commission des Arbitres
Dominique ATERO*



Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

Le Président de la Commission, Lionel ERAY

La Commission a vu une dizaine d'installations de football conforme au règlement selon leurs niveaux de classement.

Je remercie Cécile pour la partie administrative pour les dossiers FAFA. Certains ont été réglés et terminés, d'autres sont en cours d'étude à la FFF.

Je remercie Anais pour la relance de certains dossiers avec les communes et l'élaboration définitive avec la Ligue. Si des clubs ont des projets sur des installations, il faut contacter leurs communes et ensuite se rapprocher du District. Bonne saison à vous tous !

*Le Président de la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives
Lionel ERAY*



Commission d'Appel

Le Président de la Commission, Patrick PONSONNAILLE

Après une précédente saison 2024/2025 « calme » en termes d'appels (3 dossiers), la Commission Départementale d'Appel, pour la saison 2025/2026, s'est réunie 8 fois pour traiter 11 dossiers :

- **7 dossiers ont fait l'objet d'Appel disciplinaire.**
 - **Six** ont vu la décision de première instance confirmée.
 - **Un** a vu la décision concernant le club appelant confirmée et l'aggravation d'une sanction pour un joueur du club adverse, par requalification des faits.
- **4 dossiers en Appel réglementaire.**
 - **Un** appel a été jugé irrecevable pour non-respect des prescriptions réglementaires.
 - **Un** appel « statuts et règlements » a vu la décision de 1^{ère} instance confirmée.
 - **Deux** appels « statut de l'arbitrage » ont vu les décisions de 1^{ère} instance confirmées.

Tout comme les précédentes saisons, aucun Appel de la Commission Départementale d'Appel n'a fait l'objet d'un recours auprès des juridictions supérieures (Ligue, CNOSF).

*Le Président de la Commission d'Appel
Patrick PONSONNAILLE*



Commission Statut de l'Arbitrage

Le Président de la Commission, Dominique ATERO

La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage a pour mission de statuer pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions de district.

Elle statue sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club

Elle vérifie si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club

La Commission apprécie la situation des clubs au regard du présent Statut et leur inflige, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.

Cette commission s'est réunie à 3 reprises pour cette saison 2025 / 2026 :

- mi-septembre 2025 : 1 club D1, 9 clubs D2 et 9 clubs D3 étaient en infraction, soit 19 clubs au total.
- fin Février 2026 : 1 club D1, 5 clubs D2, et 7 clubs D3 étaient en infraction, soit 13 clubs au total.
- mi-juin 2026 : 1 club D1, 7 clubs D2 et 7 clubs D3 étaient en infraction, soit un total de 15 clubs.

Le Président de la Commission Statut de l'Arbitrage
Dominique ATERO